

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.	
Afférents	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.	
Date d'affichage	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.	
20/02/2026	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE	
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN	

DELIBERATION N°2026/05

OBJET : Participations aux dépenses de fonctionnement École d'Arçay : année scolaire 2025/2026.

➤ **Ecoles d'Arçay : année 2025/2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la participation de la commune d'Arçay pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2025/2026, des écoles s'élève à 2 800 € (soit 400 € x 7 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De donner son accord pour le versement des dites sommes,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/06

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Sapeurs-Pompiers de Lunery : 100 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN



COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.	
Afférents	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.	
Date d'affichage	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.	
20/02/2026	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE	
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN	

DELIBERATION N°2026/07

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf/Cher : 100 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN



COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/08

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Conseil Départemental de l'Accès aux Droits du Cher (CDAD) : 30 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/09

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ ADMR-Dun sur Auron : 50 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.	
Afférents	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.	
Date d'affichage	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.	
20/02/2026	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE	
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN	

DELIBERATION N°2026/10

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Secours Populaire : 50 €


- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN



COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/11

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ La Croix Rouge Française : 50 €

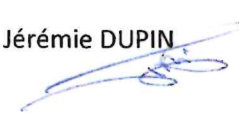
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN



COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
20/02/2026			
Date d'affichage			Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
20/02/2026			
			A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN

DELIBERATION N°2026/12

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Fondation du patrimoine : 55 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
20/02/2026			
Date d'affichage			Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
20/02/2026			
			A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN

DELIBERATION N°2026/13

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Association « Vallée du Cher » : 30 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/14

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Société courses hippiques-Lignièrès : 50 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.		
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.		
20/02/2026	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.		
Date d'affichage	Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE		
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN		

DELIBERATION N°2026/15

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Union aérienne Châteauneuf (UAC) : 50 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
20/02/2026			
Date d'affichage			Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
20/02/2026			
			A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN

DELIBERATION N°2026/16

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ FREDON Centre-Val de Loire : 25 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
20/02/2026			
Date d'affichage			Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
20/02/2026			
			A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN

DELIBERATION N°2026/17

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ TELETHON : 200 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
20/02/2026			
Date d'affichage			Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
20/02/2026			
			A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN

DELIBERATION N°2026/18

OBJET : Attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes présentées par les différentes associations,
Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2026 :

✓ Addictions alcool : 50 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers	L'an 2026, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.	
Afférents	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation	Présents : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.	
Date d'affichage	Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN. Excusée : M ^{me} Marie-Claude LADANNE	
20/02/2026	A été nommé(e) secrétaire : M. Jérémie DUPIN	
20/02/2026		

DELIBERATION N°2026/19

OBJET : La fongibilité des crédits.

Mme le Maire expose que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cela permet donc de passer des crédits de chapitre à chapitre sans que cela ne soit soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Lapan, 26 février 2026.

Le Maire,
Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,
Jérémie DUPIN